



Demande de révision de pension

Par **Garnier jean**, le **29/05/2017** à **15:05**

Je suis séparé de la maman de l'un de mes fils depuis 10 ans
Suite à un jugement , je lui verse une pension chaque mois .
Début mai , son avocate m'a écrit et proposé de réfléchir à une revalorisation de ma contribution .

Je lui ai répondu que financièrement ce serai difficile pour moi d'envisager une revalorisation car notamment mes revenus et avantages ont diminués de près de 40%(je suis en préretraite depuis octobre 2016)

La semaine dernière , par mail elle me demande de lui faire parvenir sous huitaine , toutes les preuves écrites de mes ressources et charges afin de confirmer mes propos je présume !!
Je suis très étonné par cette démarche , quelles sont précisément les prérogatives de cette avocate à ce sujet ?

Le juge aux affaires familiales n'a pas été saisi , que puis je lui répondre ? Ai je des obligations de réponse ?

Merci. Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/05/2017** à **15:39**

un p'ti bonjour ne serait pas superflu ! Sinon, si la PA n'a pas été révisée depuis 10 ans ! C'est sur que les 100€ ne les valent plus maintenant. Une PA est censée être révisée tous les ans je crois. Je pense que personne ne le fait ! Mais 10 ans sans révision, c'est long. L'avocate ne peut pas vous obliger mais elle peut tout a fait faire une demande auprès du JAF dans ce sens.

Par **youris**, le **29/05/2017** à **15:41**

bonjour,
vous répondez qu'elle doit faire sa demande auprès du JAF puisque seul le jaf a le pouvoir de modifier le montant précédemment fixé par un juge.
mais il faudra bien que vous produisiez les documents attestant de votre baisse de revenus.
salutations